

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 février 2010 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf M. Bruno DILIGENT qui a donné pouvoir à M. Régis AUBERTEIN.

Mr Régis AUBERTEIN est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
- Modification des tarifs voir durée de concessions cimetièrè
- Subvention Poil de Carotte
- Accessibilité bâtiments communaux et voirie
- Surtaxe communale (eau)
- Taxe d'assainissement
- Questions diverses

### 1 – APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL PRECEDENT

Procès verbal accepté à l'unanimité.

### 2 – MODIFICATION DES TARIFS ET DUREES DES CONCESSIONS CIMETIERES ET COLUMBARIUMS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revoir les tarifs et durées pour les concessions cimetièrè ainsi que pour le columbarium comme suit :

Durée 30 ans : 50 €

Durée 50 ans : 80 €

Durée 99 ans : 150 €

Durée perpétuelle : 300 €

Après renseignements pris, la durée de 99 ans n'ayant plus court, celle-ci est supprimée de plein droit.

### 3 – SUBVENTION POIL DE CAROTTE

Le conseil municipal attend les renseignements demandés à l'association Poil de Carotte par M. le Maire pour se prononcer.

### 4 – ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** les tarifs proposés par le bureau d'étude BSSI qui a été choisi par la Communauté de Communes du Sânon.
- **Autorise** le Maire à signer l'engagement avec le bureau d'étude pour le diagnostic accessibilité ERP et voirie.

## **5 – SURTAXE COMMUNALE POUR L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Grand Couronné a augmenté son prix d'achat de l'eau de 0,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2010 de 0,05 €, soit : Tarif au m3 : 0,53 €

Le tarif de l'abonnement annuel reste inchangé, soit 7,20 €.

## **7 – TAXES D'ASSAINISSEMENT**

### **PART FIXE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter la **part fixe** de l'assainissement de **2,33 €**, ce qui fait dorénavant une part fixe de **13,00 €**.

### **PART VARIABLE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'augmenter la **part variable** de l'assainissement de **0,02 € au m3**, ce qui fait dorénavant une **part variable** de **0,27 € au m3**. (8 pour, 1 contre : Mme LANBLIN)

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de M. BOYER Fabrice en tant que Vice-président du SIS de la ROANNE, qui explique l'avancée de la future école est en bonne voie.

Vu la vétusté du secrétariat, du manque d'espace et des mauvaises odeurs qui y règnent, M. le Maire explique au Conseil qu'il serait nécessaire d'envisager des travaux de rénovations. Le premier devis présenté s'élève à 13 132,37 € HT sans le revêtement de sol et sans le changement des deux fenêtres. D'autres devis seront demandés.